



**AVIS D'INTER ENVIRONNEMENT WALLONIE
SUR LE PLAN NATIONAL D'ACTION
ENVIRONNEMENT SANTE
(NEHAP)**

FEVRIER 2003

Avis demandé par Monsieur Michel Foret, Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement en Région wallonne en date du 14 janvier 2003.

Table des matières

Préambule	3
Méthodologie	4
I. Les conclusions développées dans le document 2 rejoignent-elles votre analyse ?	4
1. L'accessibilité de l'information au public	4
2. La responsabilisation de la population	5
3. L'intégration du NEHAP dans les politiques wallonnes	5
4. La recherche et la formation	5
II. Que pensez-vous de la démarche en sept recommandations développées dans le document 3 ?	6
1. Recommandation 1 : établir une collaboration fonctionnelle entre les structures existantes de l'environnement et de la santé.	6
2. Recommandation 2 : développer et gérer des bases de données concernant l'ensemble des aspects environnement-santé	6
3. Recommandation 3 : définir les priorités de recherche sur les relations entre l'environnement et la santé	7
4. Recommandation 4 : développer une politique de prévention pour les relations entre l'environnement et la santé.....	7
5. Recommandation 5 : communiquer sur les relations entre l'environnement et la santé.....	8
6. Recommandation 6 : soutenir le développement de cours et de formations spécifiques sur les relations entre l'environnement et la santé	8
7. Recommandation 7 : sensibiliser et éduquer aux relations entre l'environnement et la santé.....	9
III. Quelles sont les priorités que vous mettriez en avant pour des actions ?	9
1. Priorités institutionnelles	9
2. Priorités thématiques	10
a) l'air	10
b) les pesticides	10
c) les transports	10
d) les pollutions intérieures	11
Conclusion	11

PREAMBULE

La santé de la population est dépendante d'un environnement sain. Dès 1993, l'OMS définissait la santé environnementale de la manière suivante : « *La santé environnementale recouvre les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, biologiques, sociaux et psychosociaux de l'environnement. Celui-ci comprend les aspects théoriques et pratiques de l'évaluation, de la correction, du contrôle et de la prévention des facteurs environnementaux qui peuvent potentiellement affecter de manière adverse la santé des générations présentes et futures* ».

Une telle définition souligne le caractère incontournable de l'intégration des politiques sous les vecteurs environnement/santé. Elle souligne aussi l'importance d'une participation large des acteurs sociaux, élaborée à partir d'actions tous azimuts d'information et de sensibilisation. Elle souligne, enfin, l'importance de la recherche dans le domaine, afin de fournir quasi en continu des indicateurs fiables d'aide à la décision.

Inter Environnement Wallonie soutient l'initiative d'un « plan national d'action environnement santé » attendu depuis la conférence de l'OMS à Helsinki en 1994. Celui-ci constitue un **premier pas** dans la mise en œuvre d'une politique de santé environnementale au niveau national, mais ne peut être considéré comme un plan à proprement parlé. En effet, les recommandations développées restent d'ordre très général ; elles constituent tout au plus un cadre de référence.

Nous regrettons **l'absence de définition claire d'objectifs**, les dits objectifs devant nécessairement être accompagnés d'un échéancier pour leur réalisation.

L'absence de moyens humains et financiers risque de confiner ce texte à une déclaration de bonnes intentions sans actions à la clé. Il est indispensable que des budgets suffisants soient affectés à la mise en œuvre du plan. Ils doivent s'accompagner d'une clé de répartition entre les différents niveaux de compétences.

Enfin, nous soulignons **l'absence du concept d'évaluation**. Dans le plan d'environnement pour le développement durable en Région wallonne¹, il est prévu (action 151) *de renforcer l'évaluation globale de la relation « santé – environnement » dans le contexte actuel ; de mettre en place un suivi sanitaire (action 152) pour les activités susceptibles de présenter un risque spécifique, ou une inquiétude manifeste pour la santé via l'environnement ; de mettre en place (action 153) des programmes d'informations et d'éducation de la population ; d'encourager (action 154) les programmes de recherche interdisciplinaire en matière d'épidémiologie environnementale.* Le NEHAP doit s'articuler avec le plan d'environnement pour le développement durable et la première étape serait probablement d'identifier ce qui a été réalisé depuis son adoption.

Quant aux actions qui n'ont pas été ou partiellement réalisées, une évaluation des causes de non mise en œuvre doit être entreprise.

¹ Plan d'environnement pour le développement durable en Région wallonne, Ministère de l'environnement, des ressources naturelles et de l'agriculture, 1995, pp 223-224

Ces mesures du PEDD devraient être intégrées et réalisées dans le cadre du Contrat d'avenir pour la Wallonie (CAWA), leur assurant par là même un caractère transversal.

METHODOLOGIE

L'avis qui suit est structuré selon le canevas proposé dans la demande de remise d'avis. Il s'articule autour de trois questions :

1. Les conclusions développées dans le document 2 rejoignent-elles votre analyse ?
2. Que pensez-vous de la démarche en sept recommandations développées dans le document 3 ?
3. Quelles sont les priorités que vous mettriez en avant pour des actions ?

I. LES CONCLUSIONS DEVELOPPEES DANS LE DOCUMENT 2 REJOIGNENT-ELLES VOTRE ANALYSE ?

Inter Environnement Wallonie approuve les conclusions développées dans le document 2 du NEHAP mais demande qu'elles soient plus explicites et développées. En effet, comme nous le soulignons déjà en 1999², *"l'interdisciplinarité doit devenir la règle pour intégrer les aspects médicaux, environnementaux, sociaux, de communication et économiques"*.

1. L'accessibilité de l'information au public

Mettre l'information à disposition du public est une **priorité essentielle** pour les associations ! Les données environnementales qui concernent la population doivent être accessibles conformément aux préceptes de la convention d'Arhus³. Cette accessibilité à l'information est à développer aux moyens de multiples canaux. Nous pouvons citer en guise d'exemples :

- développement de sites Internet comprenant l'information sur la composition des produits⁴ et leurs impacts sur la santé et l'environnement (le site Phytoweb⁵ est un exemple de site aux qualités indéniables, qu'il s'agirait toutefois d'étendre aux biocides).

² Mémoire Santé Environnement IEW 1999.

³ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, Arhus, Danemark, juin 1998.

⁴ « Par produit, il faut entendre les biens meubles corporels et service mis sur le marché », politique des produits et environnement, Avant projet de plan directeur fédéral 2003-2005, p.12

⁵ <http://www.phytoweb.com>

- développement du site de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) en y incluant des références santé-environnement.
- plaquettes d'information expliquant notamment la répartition des compétences dans ces matières et permettant d'avoir accès à des informations fiables.

De multiples campagnes de sensibilisation en matière d'environnement ont régulièrement lieu et rencontrent des succès divers. La santé interpelle directement chaque individu, plus que l'environnement qui constitue une valeur collective. C'est pourquoi le thème de la santé peut constituer une excellente porte d'entrée à la sensibilisation en matière d'environnement. Des outils axés sur l'intégration de ces aspects doivent être développés. Véhiculer un message du type « **protéger l'environnement c'est protéger votre santé et améliorer votre qualité de vie** » peut engendrer une forte mobilisation de la population.

2. La responsabilisation de la population

La population en général n'est pas encore suffisamment conscientisée sur les conséquences de ses choix de consommation, de déplacements etc. Cette prise de conscience et les changements de comportements qu'elle peut induire sont une des clés de réussite du NEHAP. Elle doit donc devenir une composante importante de l'effort de communication, d'information et de formation du plan.

Une autre manière de responsabiliser la population est de l'impliquer concrètement dans les choix relatifs aux politiques développées. Cette participation citoyenne pourrait se concrétiser par la possibilité, une fois que le NEHAP sera décliné en véritable plan d'actions avec des objectifs quantifiés et un échéancier au niveau wallon, de donner son avis sur les priorités retenues et les modalités de leur mise en œuvre.

3. L'intégration du NEHAP dans les politiques wallonnes

Si, comme nous l'avons relevé plus haut, d'autres champs de responsabilité politique - en particulier les domaines des transports, de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie - doivent prendre en compte les impacts de leurs décisions en terme de santé et d'environnement, nous souhaitons insister sur le fait que les questions institutionnelles et de répartition des compétences ne peuvent justifier l'absence d'une politique ambitieuse de prévention des dommages en termes de santé publique. Ceci est valable pour l'ensemble des niveaux de pouvoir et en particulier l'échelon régional où nous sommes concernés au premier chef.

4. La recherche et la formation

IEW souhaite également souligner l'importance de la recherche et de la formation en santé environnementale qui a déjà été mise en exergue dans le plan fédéral de développement durable ⁶:

⁶ Plan fédéral de développement durable 2000-2004 p.49

« un important effort de recherche est à faire en concertation avec les Régions, afin de posséder des informations pertinentes sur les problèmes de santé environnementale, les synergies et effets cumulatifs entre polluants ».

A titre d'exemple, il y aurait lieu d'étudier, par un suivi épidémiologique de la population, les effets de la pollution des sols et de l'air à Engis (Province de Liège) et Tertre (Province de Hainaut), deux sites particulièrement affectés par une pollution industrielle historique. Cette étude pourrait être menée dans le cadre du réseau ISSeP⁷ en comparaison avec la station blanche de Clavier (Province de Namur).

II. QUE PENSEZ-VOUS DE LA DEMARCHE EN SEPT RECOMMANDATIONS DEVELOPPEES DANS LE DOCUMENT 3 ?

1. Recommandation 1 : établir une collaboration fonctionnelle entre les structures existantes de l'environnement et de la santé.

La coordination entre les secteurs de l'environnement et de la santé qui est soulignée dans la première recommandation est vraisemblablement une condition *sine qua non* du succès du NEHAP belge. Cette coordination doit s'installer à tous les niveaux de pouvoir (fédéral, communautaire et régional) et doit s'inscrire dans un cadre légal qui en assurera la pérennité et la légitimité. Elle doit également recevoir les moyens financiers et humains nécessaires à son fonctionnement. Enfin, le développement de synergies et de collaborations entre les différentes instances doit être encouragé, y compris au niveau européen.

2. Recommandation 2 : développer et gérer des bases de données concernant l'ensemble des aspects environnement-santé

Le recueil, le traitement et l'accès aux données santé-environnement est nécessaire pour tout programme de recherche ou d'actions en ce domaine. Les indicateurs, tant de santé publique que ceux qui seront récoltés pour l'environnement, doivent être fiables et spécifiques. Ils doivent permettre de comparer les données récoltées au niveau national et international. En terme de santé publique, les indicateurs d'espérance de vie ne sont pas suffisants. Il faudrait développer des indicateurs d'intégration « santé-environnement » à l'instar de ceux développés dans le cadre du programme européen TERM (Indicateurs d'intégration transport-environnement). Les résultats de *l'enquête de santé par interview 2001*⁸ qui pour la première fois s'intéressait à des aspects environnementaux sont également pertinents. Ils nous apprennent qu'*en Belgique, un ménage sur*

⁷ Institut scientifique de service public <http://www.issep.be/>

⁸ Institut scientifique de la Santé publique, Enquête de santé par interview, Belgique 2001, p.52.

cinq (20%) rapporte avoir été gêné, sur son lieu d'habitation, par des facteurs environnementaux (32% à Bruxelles). Le recueil de ce type de données doit être encouragé.

3. Recommandation 3 : définir les priorités de recherche sur les relations entre l'environnement et la santé

Cette recommandation est en lien direct avec la précédente. En effet, les données recueillies doivent servir de base au développement de la connaissance sur les relations santé-environnement. Il est également essentiel que la recherche se concentre sur des thématiques actuellement peu explorées mais susceptibles d'influencer notre santé. Nous pensons, dans le domaine du transport, au benzène, aux particules fines, mais aussi aux nuisances acoustiques générées par le secteur et plus particulièrement le secteur aérien.

L'apport des universités et des instituts de recherche est bien sûr essentiel. La collaboration entre les universités et les organismes travaillant sur la santé et l'environnement devra être encouragée afin que chacun bénéficie de l'expertise de l'autre. Le choix des priorités de recherche sera fonction des problématiques qui sont les plus préoccupantes en terme d'ampleur et de gravité tant sur la santé que sur l'environnement.

Cependant, si l'incertitude prévaut dans de nombreux domaines, la recherche peut d'ores et déjà, notamment sur base de compilations d'études épidémiologiques existantes (y compris à l'étranger), aboutir à des conclusions et recommandations, outils d'aide à la décision pour les autorités. Les problématiques sont parfois tellement complexes, que l'on peut craindre que bien souvent un degré d'incertitude demeure. Or, il ne faut pas attendre pour agir !

Enfin, dans le cadre des priorités à choisir au niveau politique, il est souhaitable qu'une très grande transparence accompagne leur définition.

4. Recommandation 4 : développer une politique de prévention pour les relations entre l'environnement et la santé

Il s'agit de la première priorité en matière de politique santé-environnement !

Cette prévention porte surtout sur les politiques environnementales et pose la question de l'intégration de la préoccupation environnementale dans toutes les politiques : agriculture, transport, énergie, produits, fiscalité...

Ainsi par exemple :

- Divers instruments de prévention doivent être développés, parmi lesquels un système de **responsabilité objective**, instrument juridique pouvant assurer la concrétisation du principe du pollueur - payeur et la prévention des dommages environnementaux, et par là même de leurs effets sur la santé⁹.

⁹ Inter environnement Wallonie, remédier aux infractions environnementales, les propositions d'IEW, Namur, 2001, p. 80.

- Les mesures mises en œuvre dans le cadre d'une **politique de produits** ont, elles aussi, des incidences sur la santé. Il s'agit notamment des normes de produits (exemples : COV dans les peintures), de l'étiquetage et donc de l'information des consommateurs quant à la composition et aux modes de fabrication des différents produits¹⁰. Il s'agit aussi plus spécifiquement, étant donné les impacts sur la santé, de l'élaboration d'un plan de réduction de l'utilisation des pesticides au niveau tant fédéral que régional.
- La **problématique des transports** doit aussi être analysée en terme d'impact sur la santé non seulement en raison des problèmes respiratoires conséquents aux pollutions atmosphériques qu'engendre le « tout à la voiture » mais aussi en fonction des conséquences plus indirectes : l'obésité est en train de devenir un problème de santé publique important, notamment chez les enfants, peu encouragés à l'exercice physique. Un Plan national environnement-santé doit, selon nous, impérativement mettre en exergue les liens entre les différentes politiques menées et leurs effets sur la santé. Les mesures de prévention requises en terme de santé publique doivent être soulignées et intégrées dans ces politiques (exemple : diminution du trafic automobile urbain etc.). Il est urgent que des études soient menées pour identifier les coûts qu'engendrent les problèmes environnementaux en terme de santé publique (asthme, allergies) et qu'un effort plus important soit accordé à la prévention des pathologies liées aux pollutions et aux accidents environnementaux.

5. Recommandation 5 : communiquer sur les relations entre l'environnement et la santé

La communication doit se faire de manière ascendante et descendante sur base d'informations fiables. Elle doit utiliser une multitude de canaux d'informations.

A ce sujet, Inter Environnement Wallonie, en collaboration avec la Société scientifique de médecine générale a développé depuis 1999 une expertise dans le domaine des pollutions in-door connu sous le nom de projet **Sandrine**¹¹ (Santé Développement Durable Information Environnement). Ce projet propose aux médecins généralistes, aux architectes mais aussi à la population de prendre conscience des risques de pollutions intérieures et d'adopter des comportements adéquats. La communication sur ce projet doit être renforcée.

6. Recommandation 6 : soutenir le développement de cours et de formations spécifiques sur les relations entre l'environnement et la santé

La santé environnementale devrait être une composante primordiale de la formation des **professionnels de la santé et des professionnels de l'environnement**, en formation initiale ou en formation continuée. Il est nécessaire qu'une expertise dans ce domaine soit développée par chacun des secteurs professionnels (santé et environnement).

¹⁰ Voir à ce propos Politique des produits et environnement ; Avant projet de plan directeur fédéral, avis des quatre fédérations, janvier 2003, disponible sur www.iewonline.be

¹¹ <http://www.ful.ac.be/hotes/SANDRINE/>

Cependant, d'autres acteurs de la société civile doivent pouvoir bénéficier de formation en santé environnementale. Nous pensons spécifiquement aux **enseignants**, en contact avec les enfants, citoyens de demain, et aux **journalistes** qui ont pour mission l'information de la population. Le volet communication doit représenter une partie importante du cursus de formation.

7. Recommandation 7 : sensibiliser et éduquer aux relations entre l'environnement et la santé.

La sensibilisation et l'éducation de la population en terme de santé environnementale est capitale. Plus généralement, c'est le concept même de développement durable qui doit être vulgarisé auprès de la population afin que celle-ci adopte des comportements favorables à sa santé et respectueux de l'environnement. Le public des enfants doit bénéficier d'une attention particulière.

III. QUELLES SONT LES PRIORITES QUE VOUS METTRIEZ EN AVANT POUR DES ACTIONS ?

1. Priorités institutionnelles

Inter Environnement Wallonie souhaite que l'implication des différents acteurs se développe dans un avenir proche afin de mettre en œuvre le NEHAP au niveau régional. Pour ce faire, la création d'une **plate-forme régionale santé environnement** doit voir le jour. Elle comprendrait les acteurs régionaux en santé et en environnement, y compris les universités. Cette plate forme doit avoir un caractère permanent et se réunir de manière régulière. Elle doit pour ce faire recevoir les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. Cette plate forme, à laquelle Inter Environnement Wallonie souhaite être associé, aura pour missions

1. De définir les modalités d'une **concertation régionale** en matière de santé et environnement.
2. De **définir des priorités** thématiques et d'en spécifier les objectifs à court et moyen termes et les actions pour ce faire. Ces objectifs doivent être réalistes et spécifiques. Cette planification d'objectifs doit s'accompagner de définition de méthodes d'évaluation des processus et des effets des programmes. Des indicateurs de suivi doivent être construits et récoltés de manière fiable et régulière.
3. De diffuser ou d'organiser la diffusion de **l'information vers le public**. Elle doit être continue et facilement accessible.
4. D'organiser la **recherche** sur les liens entre environnement et santé. Elle doit bénéficier de crédits conséquents.
5. De faire apparaître les **thèmes émergents** qui n'ont pas encore été étudiés.

6. De coordonner et d'organiser les actions de **formation** initiale et continue en matière de santé et environnement.
7. De soutenir le travail de **collectes de données** santé environnementale et l'exploitation de celles-ci à des fins opérationnelles.

Au sein du cadre institutionnel ainsi créé, il nous apparaît que :

- Une attention particulière devra être apportée au groupe cible des **enfants** et aux **populations fragilisées**.
- Un **financement durable** des organismes travaillant sur la protection de l'environnement et sur la santé doit être assuré.

2. Priorités thématiques

Dans le cadre de l'opérationnalisation du NEHAP au niveau de la région wallonne, certaines thématiques particulières nous semblent mériter une attention soutenue :

a) l'air

Dans le cadre du projet wallon de l'air, IEW a remis en septembre 2002 un avis dans le cadre de l'enquête publique. Cet avis contenait 5 propositions, qui restent toujours d'actualité¹². Ces recommandations ont pour but d'inciter au développement de mesures de protection de l'air et par la même de la diminution de l'impact de la pollution en terme de santé publique.

b) les pesticides

L'urgence va à l'élaboration et à la mise en application d'un plan intégré de réduction de l'utilisation des pesticides ainsi qu'à l'information de la population sur les dangers qu'ils représentent. Dans ce cadre là, un suivi des dommages créés par les pesticides viendrait compléter la démarche.

c) les transports

L'impact des transports sur la santé publique en terme de pollutions générées (monoxyde de carbone, poussières fines, composés organiques volatils y compris le benzène), mais également en

¹² 1/ Instauration d'une facture énergétique transparente, lisible et informative, encourageant les citoyens à économiser l'énergie et choisir leur fournisseur en connaissance de cause. 2/ Application du principe pollueur-payeur en supprimant les subventions publiques pour la construction ou la rénovation de fours d'incinération de déchets. 3/ Imposition d'une obligation de service public aux fournisseurs d'énergie les incitant à réduire la moyenne de la consommation de leur clientèle de 1% par an. Cette mesure permettrait de réelles mesures d'utilisation rationnelle d'énergie qui, rappelons-le est une obligation de service public. 4/ Utilisation de papier recyclé composé de fibres post-consommation au sein de tous les ministères de la Région wallonne. 5/ Création d'un site propre aux bus aux entrées embouteillées des grandes villes (exemple : le Conforto).

terme de qualité de vie doit être documenté et des actions entreprises pour y remédier. Si la nocivité de l'air pollué est largement connue, sur le plan de la santé d'autres impacts du trafic autoroutier sont également importants : impact sur la santé psychique, sédentarité par manque d'exercices physiques, impact du bruit etc.

C'est donc vers une intégration de l'environnement et de la santé dans la politique des transports qu'il faut aller, en appliquant à ce domaine l'ensemble des recommandations émises dans le NEHAP.

d) les pollutions intérieures

Le domaine des pollutions intérieures a déjà fait l'objet de recherche approfondie (cf. projet Sandrine). L'information de la population et la formation des acteurs de première ligne (médecins généralistes, architectes, enseignants etc.) doivent cependant être poursuivies et amplifiées.

CONCLUSION

Inter Environnement Wallonie souhaite que la concrétisation régionale du NEHAP se réalise dans les meilleurs délais. Pour ce faire, le plan actuel doit se décliner en objectifs clairs et chiffrés, planifiés dans le temps. Des moyens financiers et humains doivent être dégagés pour permettre la réalisation de ces objectifs. Une table ronde réunissant les différents acteurs doit formaliser la coordination nécessaire à toute mise en œuvre réaliste et efficace d'un plan environnement-santé.